

Séance publique du 13 décembre 2004

Délibération n° 2004-2322

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Lyon 5°

objet : **Quartier Saint Georges - Rénovation d'espaces publics - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Espaces publics

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 novembre 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibérations en date des 18 mars 2002 et 20 octobre 2003, le conseil de Communauté a respectivement voté l'individualisation d'autorisation de programme correspondant au lancement de marchés d'études de définition pour l'aménagement de la place Benoît Crépu et de ses espaces connexes, puis celle permettant l'exécution du marché d'études de maîtrise d'œuvre attribué au cabinet Ilex pour une opération comportant une tranche ferme évaluée à 4,5 M€ et une tranche conditionnelle évaluée à 1,3 M€.

La tranche ferme correspond à l'aménagement des espaces entourant l'église Saint Georges (places de la Commanderie et François Bertras), la place Benoît Crépu y compris la partie du quai Fulchiron attenante et la rue Lavarenne.

Le travail d'élaboration du projet, en concertation avec les usagers, a débouché sur des évolutions sensibles notamment sur le rajout d'un square place Benoît Crépu, sur une présence générale plus forte du végétal et sur des jeux pour enfants. Cette tranche ferme est évaluée aujourd'hui à 4,95 M€ TTC.

Par ailleurs, la tranche conditionnelle correspond à l'aménagement des abords du groupe scolaire, de la partie du quai Fulchiron située entre la place Benoît Crépu et le pont Bonaparte, de compléments sur la place Valansio et la balme qui la surplombe.

La concertation a mis en évidence le souhait de voir réaliser en même temps que la tranche ferme, pour des raisons de complémentarité d'usages, la partie de la tranche conditionnelle correspondant à la place Valansio. Cette partie de tranche est évaluée aujourd'hui à 450 000 €.

Au total le montant de l'opération, prenant en compte ces évolutions, s'élèverait à 5,4 M€ TTC.

Compte tenu des enjeux et de la complexité de cette opération la ville de Lyon, conformément aux dispositions de l'article L 5215-27 du code général des collectivités locales, demande à la Communauté urbaine de réaliser l'ensemble des équipements qui, dans le cadre de cette opération, relèvent normalement de ses attributions (éclairage public, espaces verts, fontainerie, etc.).

En contrepartie, la ville de Lyon verserait une participation financière de 1 193 000 € dont les modalités de versement seront précisées dans une convention à passer à cet effet.

Il est proposé d'approuver le projet d'aménagement des espaces publics du quartier Saint Georges.

Les travaux correspondants seraient dévolus par voie d'appel d'offres ouvert européen et par lots séparés :

- lot n° 1 : travaux préliminaires, réseaux revêtements de sol,
- lot n° 2 : plantations, équipements et jeux,
- lot n° 3 : fontainerie,
- lot n° 4 : éclairage.

L'opération inscrite à la programmation pluriannuelle d'investissements 2002-2007 a déjà fait l'objet de deux individualisations partielles d'autorisation de programme à hauteur de 893 000 € TTC.

Aujourd'hui il serait nécessaire d'individualiser une autorisation de programme complémentaire de 4 507 000 € TTC pour terminer l'opération.

Circuit décisionnel : ce projet a fait l'objet d'un avis favorable du pôle urbanisme le 25 octobre 2004 et du bureau restreint le 8 novembre 2004 ;

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve le projet de requalification des espaces publics du quartier Saint Georges à Lyon 5° pour un coût global prévisionnel estimé à 5 400 000 € TTC avec le plan de financement suivant :

- Communauté urbaine 4 207 000 €,
- ville de Lyon 1 193 000 €.

2° - Autorise monsieur le président à signer la convention à passer avec la ville de Lyon (5° arrondissement) ainsi que tous les documents administratifs nécessaires à la rénovation des espaces publics du quartier Saint Georges.

3° - L'autorisation de programme individualisée les 18 mars 2002 et 20 octobre 2003 pour l'opération n° 715-Lyon 5° : espaces publics quartier Saint Georges, est complétée à hauteur de 4 507 000 € en dépenses et 1 193 000 € en recettes, selon l'échéancier prévisionnel de crédits suivant :

- pour les dépenses :

- . 700 000 € en 2005,
- . 3 150 000 € en 2006,
- . 657 000 € en 2007,

- pour les recettes :

- . 596 500 € en 2005,
- . 477 200 € en 2006,
- . 119 300 € en 2007.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,